



## DÉCISION DU MAIRE N° 2022/51

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10  
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS  
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

### Services techniques

**Objet : Contrat de maintenance préventive et corrective des installations de sécurité incendie, des extincteurs, des robinets d'incendie armés, désenfumage et alarmes incendie dans divers bâtiments communaux**

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

**VU** le Code des collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'effectuer une prestation de maintenance préventive et corrective des installations de sécurité incendie, des extincteurs, des robinets d'incendie armés, désenfumage et alarmes incendie dans divers bâtiments communaux ;

**CONSIDÉRANT** la consultation lancée le 25 mai 2022 ;

**CONSIDÉRANT** les trois offres réceptionnées dans les délais ;

**CONSIDÉRANT** que la société AASI, située ZAC de la Croix Bonnet, 5 rue Charlie Chaplin, 78390 BOIS D'ARCY, représentée par Monsieur Bruno DE FREITAS, en sa qualité de gérant et directeur technique, présente la meilleure offre au vu des critères définis ;

### DÉCIDE :

**Article 1 :** l'offre de la société AASI, située ZAC de la Croix Bonnet, 5 rue Charlie Chaplin, 78390 BOIS D'ARCY est acceptée,

**Article 2 :** le contrat prend effet à compter de la date de signature pour une durée de (1) un an à compter de la date de signature. Il pourra être reconduit tacitement pour une période de (1) un an, renouvelable au maximum (3) trois fois,

### Article 3 : Conditions financières

La Maintenance préventive des extincteurs existants et futurs, ainsi que la fourniture d'extincteurs et de recharge pour extincteur :

- Coût total : 1 835,00€ HT soit 2 202,00€ TTC (TVA à 20%) suivant la DPGF jointe (maintenance annuelle des installations SSI),

La Maintenance préventive des châssis de désenfumage (commande par treuil ou gaz) contrôle annuel avec fourniture des cartouches de commande lors des contrôles :

- Coût total : 840,00€ HT soit 1 008,00€ TTC (TVA à 20%) suivant la DPGF jointe (maintenance annuelle de l'ensemble des châssis de désenfumage des bâtiments communaux),

La Maintenance préventive des centrales de détections y compris DM (déclencheur manuel), sirènes, détecteur automatique, portes coupe-feu et tout matériel asservi à la centrale (remise en lumière, message vocal, ...),

- Coût total : 875,00€ HT soit 1 050,00€ TTC (TVA à 20%) suivant la DPGF jointe (maintenance annuelle des extincteurs)

Le coût total des prestations s'élève à 3 550,00€ HT, soit 4 260,00€ TTC (TVA 20%).

Les coûts de maintenance corrective, en dehors des maintenances ci-dessus répertoriées, s'établiront sur la base et selon le BPU joint.

Les prestations seront rémunérées à prix unitaires. Les prix unitaires du bordereau de prix seront appliqués aux quantités réellement exécutées.

**Article 4** : les dépenses afférentes sont inscrites au budget communal.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 26 juillet 2022

Mis en ligne le **27.07.2022**  
Document rendu exécutoire le **27.07.2022**  
Certifié par le Maire  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
**Pascal PARISSIER**

Le Maire,  
Vice-président de la  
communauté  
de communes Gally Mauldre,



**Gilles STUDNIA**